



REFERENT BIEN ETRE ANIMAL



En application de l'Arrêté du 16 décembre 2021 définissant les modalités de désignation des référents « bien-être animal » dans tous les élevages et l'obligation et les conditions de formation au bien-être animal des personnes désignées référentes dans les élevages de porcs ou de volailles.
(JORF n° 0302 du 29 décembre 2021)

Nom : _____

Prénom : _____

Coordonnées : _____

Date de Désignation : _____ / _____ / _____

Signature